



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY**

Séance du 24 octobre 2022

Nombre de membres en exercice : 27
Date de la convocation : 17 octobre 2022
Date affichage : 02 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes MM M. JACOBBERGER – B. PY – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. AMAROT-HOUSSARD - G. SALVI – C. LAMBOLEY - T. SCHLUMBERGER – M. FAIVRE – A. IPPONICH - M. HEQUET – P.E. PHEULPIN

Pouvoirs : V. TRARI MEDJOUÏ a donné pouvoir à B. PY

Excusés : T. SEGUIN – Y. TESTON – S. TETOT – S. LAMBERT – O. HOUILLON

Absents : C. HOTTINGER – R. KIFFER – P. PARISOT – D. RANOUX – M. STEVENOT – B. GRANDJEAN – Q. COUVREUR

Mme Béatrice PY a été désignée secrétaire de séance.

DCM 2022/10/70

Accord de participation – Coût du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain »

La Communauté de Communes a validé la création d'un poste non permanent de chef de projet « Petites Villes de demain ». Le financement de ce poste est assuré à hauteur de 75 % du coût salarial par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et la Banque des Territoires.

Les Communes de Ronchamp et Champagny sont lauréates Petites Villes de demain.

La Communauté de Communes propose que le reste à charge soit réparti entre la Commune de Ronchamp et la Commune de Champagny au prorata du nombre d'habitants.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la répartition du reste à charge du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » entre la Commune de Ronchamp et Champagny au prorata du nombres d'habitants
 - AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
 - PRECISE que les crédits seront inscrits au budget
-
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
 - Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE